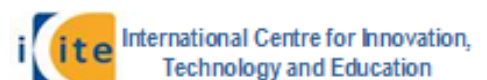


Survey on the contribution of ICT to the environmental sustainability actions of EU enterprises - Executive Summary

Final report

A study prepared for the European Commission
DG Communications Networks, Content & Technology
by:



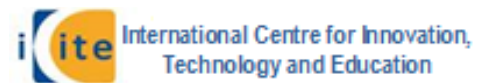
This study was carried out for the European Commission by

Ipsos Belgium
Public Affairs
Diestsevest 25, 5th floor
3000 Leuven,
Belgium
www.ipsos.com



Authors: Daan Bijwaard, Teodora Gyupchanova, Allison Dunne

iCite
Solvay Brussels School of Economics & Management
Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin Roosevelt 42
1050 Brussels
Belgium



sbsem.ulb.be/research/research-centres/icitte/about-icitte

Authors: Julien Gossé, Charles Hoffreumon, Nicolas van Zeebroeck

Internal identification

Project Number: 2021.4632

DISCLAIMER

By the European Commission, Directorate-General of Communications Networks, Content & Technology.

The information and views set out in this publication are those of the author(s) and do not necessarily reflect the official opinion of the Commission. The Commission does not guarantee the accuracy of the data included in this study. Neither the Commission nor any person acting on the Commission's behalf may be held responsible for the use which may be made of the information contained therein.

Linguistic version: FR PDF
Media/Volume: PDF/Volume_01
Catalogue number: KK-06-21-091-FR-N
ISBN: 978-92-76-41865-8
DOI: 10.2759/878474
Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2021

© European Union, 2021. All rights reserved. Certain parts are licensed under conditions to the EU.

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged. The reuse policy of European Commission documents is regulated by Decision 2011/833/EU (OJ L 330, 14.12.2011, p. 39).

For any use or reproduction of photos or other material that is not under the EU copyright, permission must be sought directly from the copyright holders.

1. Contents

1	Executive Summary.....	4
1.1	Résumé général	4
1.1.1	Une motivation écologique pour l'utilisation des TIC	4
1.1.2	Réduire l'empreinte environnementale d'une entreprise – démarrer avec un objectif.....	5
1.1.3	Mesures prises par les entreprises pour réduire leur impact environnemental	5
1.1.4	Responsabilité en matière de durabilité environnementale au sein d'une entreprise.....	6
1.1.5	Potentiel perçu des TIC comme impact sur les mesures environnementales des entreprises	6
1.1.6	Contribution déclarée des TIC sur les mesures écologiques	6
1.1.7	À quoi accorder la priorité? Le choix des TIC ou les mesures environnementales.....	7
1.1.8	Relation entre l'utilisation des TIC et les mesures environnementales	7
1.1.9	Profil de l'entreprise hautement numérisée	8

1 Executive Summary

1.1 Résumé général

Ce résumé général présente un synopsis des principaux résultats de cette première enquête sur la relation entre l'adoption des technologies de l'information et des communications (TIC) et les attitudes et mesures des entreprises en matière d'environnement. L'enquête a été fondée sur un examen de ce qui était connu sur le sujet, ainsi que sur des ateliers d'experts pour déterminer les indicateurs clés de performance. Le questionnaire fut le résultat de cette phase de développement.

L'étude intègre un cadre conceptuel selon lequel le choix des technologies par une entreprise est influencé, entre autres, par la stratégie commerciale de l'entreprise (comprise comme un ensemble cohérent d'objectifs et de décisions pris par l'entreprise en question, en fonction de sa situation actuelle) et par ses objectifs en matière de durabilité environnementale (bien que certains experts aient émis des doutes quant à l'importance de ce dernier point dans la plupart des cas). Les choix technologiques, quant à eux, ont un impact sur les activités commerciales et l'empreinte environnementale de l'entreprise.

Cadre conceptuel de l'étude



Les données sont collectées à partir d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur. L'enquête recueille des données quantitatives dans les déclarations faites par les entreprises à propos de leur motivation à utiliser les TIC, leurs objectifs et pratiques en matière d'environnement, et l'impact potentiel et réel déclaré de la technologie sur l'empreinte environnementale des entreprises.

Ces données nous aident à tirer des conclusions pour savoir comment les entreprises de l'UE perçoivent l'utilisation des technologies numériques vis-à-vis de leur durabilité environnementale, ainsi que les mesures concrètes qu'elles déclarent prendre.

1.1.1 Une motivation écologique pour l'utilisation des TIC

Les motivations les plus courantes d'utiliser des TIC sont liées aux décisions commerciales, la motivation la plus courante d'utiliser l'IA et les plateformes

collaboratives étant « d'améliorer les produits ou les services » (respectivement, 82 % et 72 %). « Réduire les coûts opérationnels » est la motivation la plus courante d'utiliser le cloud computing (70 %).

Il est frappant de constater qu'une motivation écologique visant à vouloir réduire l'empreinte environnementale des entreprises est à l'origine de l'utilisation des TIC pour plus de la moitié des entreprises de l'UE : 55 % pour celles qui utilisent l'IA, 58 % pour celles qui utilisent le cloud computing et 60 % pour celles qui utilisent les plateformes collaboratives. La motivation environnementale est par conséquent largement courante, indépendamment du type de TIC utilisé par l'entreprise.

Il est légèrement plus courant pour les grandes entreprises d'avoir une motivation écologique d'utiliser les TIC (62 % par rapport à 58 % en moyenne).

1.1.2 Réduire l'empreinte environnementale d'une entreprise – démarrer avec un objectif

Les entreprises participant à l'enquête ont elles-mêmes évalué leur position générale en matière de durabilité environnementale, allant d'une absence totale de connaissances en matière d'environnement à l'objectif de réduire leur empreinte environnementale de façon radicale. Il est très rare (3 %) que les entreprises se décrivent elles-mêmes comme « n'ayant aucune connaissance en matière d'environnement », alors qu'environ deux tiers (65 %) ont pour objectif de réduire leur empreinte environnementale (de façon marginale ou radicale). Parmi toutes les entreprises, 36 % déclarent avoir pour objectif de réduire **de façon marginale** leur empreinte environnementale tandis que 29 % ont pour cible de la réduire **de façon radicale**. Les autres entreprises, soit pratiquement un tiers (31 %), déclarent connaître le concept de la durabilité environnementale, mais ne pas avoir d'objectifs environnementaux concrets.

Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'avoir pour objectif de radicalement réduire leur empreinte environnementale (41 %), alors que les micro et petites entreprises sont moins susceptibles d'adopter cette approche (respectivement 24 % et 27 %).

1.1.3 Mesures prises par les entreprises pour réduire leur impact environnemental

En ce qui concerne les mesures déjà prises par les entreprises pour réduire leur impact environnemental, les entreprises de l'UE ont le plus souvent optimisé leurs processus (77 %), réduit leur utilisation des ressources naturelles (64 %) et créé des lignes directrices pour encourager les comportements soucieux de l'environnement (59 %). D'un autre côté, seulement un peu plus d'un tiers d'entre elles (36 %) ont mesuré leur impact. « Radicalement changer leurs modèles commerciaux » (21 %) et « compenser leur impact environnemental » (26 %) sont les mesures que les entreprises ont le moins

déclaré avoir mises en œuvre, mais elles représentent tout de même plus d'une entreprise sur cinq. Les mesures environnementales sont largement plus susceptibles d'être prises par de plus grandes entreprises que par des petites.

1.1.4 Responsabilité en matière de durabilité environnementale au sein d'une entreprise

Pratiquement un tiers (30 %) de toutes les entreprises de l'UE n'ont pas d'employé responsable des objectifs environnementaux. Un peu moins d'un tiers (32 %) des entreprises ont du personnel en partie responsable de la durabilité environnementale, alors qu'une entreprise sur dix (10 %) a un employé ayant l'entière responsabilité de leurs objectifs environnementaux. La susceptibilité d'avoir une personne responsable de la durabilité environnementale varie en fonction de la taille de l'entreprise. Les micro et petites entreprises sont plus susceptibles (respectivement 35 % et 32 %, par rapport à 30 % en moyenne) de ne pas avoir d'employé responsable de leurs objectifs environnementaux. Les grandes et moyennes entreprises, quant à elles, ont tendance à avoir du personnel responsable de la durabilité environnementale. Une proportion plus élevée d'entreprises de taille moyenne ont un employé partiellement responsable (38 %), alors que pour les grandes entreprises, cette responsabilité est plus susceptible d'être partagée entre les employés (31 % par rapport à 24 % en moyenne) que d'incomber à un seul employé (14 % des grandes entreprises contre 10 % en moyenne).

1.1.5 Potentiel perçu des TIC comme impact sur les mesures environnementales des entreprises

La plupart des entreprises s'accordent à dire que les TIC qu'elles utilisent peuvent *potentiellement* avoir un impact sur leur empreinte environnementale, notamment en matière de prévention et de contrôle de la pollution (80 %) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (77 %). La taille des entreprises n'a généralement aucune influence sur leur opinion de l'impact potentiel des TIC sur les dimensions environnementales individuelles, ce qui démontre bien que les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, en sont conscientes.

1.1.6 Contribution déclarée des TIC sur les mesures écologiques

Concernant non seulement le potentiel des TIC en matière d'écologie, mais également ce que les entreprises affirment être la contribution des TIC aux mesures écologiques de leur entreprise, la grande majorité des entreprises déclarent que les TIC les ont déjà aidées à réduire leur empreinte environnementale. Cela se manifeste principalement par la facilitation du télétravail (83 %) et la réduction des voyages d'affaires (78 %). De plus, les entreprises ont relativement souvent indiqué que les TIC les ont aidées à utiliser moins de matériaux, d'équipement ou de consommables (73 %), à produire moins de déchets (72 %) ou à utiliser moins d'énergie (70 %).

Un indice a été développé pour classer les entreprises comme ayant un « niveau d'impact écologique des TIC » faible (4 mesures mises en œuvre ou moins), moyen (entre 5 et 7 mesures mises en œuvre) ou élevé (entre 8 et 10 mesures mises en œuvre). Cette classification a révélé que plus d'un tiers des entreprises se trouvent dans les groupes « faible » (34 %) et « moyen » (39 %), alors qu'un peu plus d'un quart des entreprises (27 %) font partie du groupe ayant un « niveau d'impact écologique des TIC » élevé.

Les plus grandes entreprises de plus de 250 employés ont relativement souvent un « niveau d'impact écologique des TIC » élevé (38 % par rapport à 27 % en moyenne). En revanche, les micro-entreprises sont relativement susceptibles de se trouver dans la catégorie d'un « niveau d'impact écologique des TIC » faible (41 % par rapport à 34 % en moyenne).

1.1.7 À quoi accorder la priorité ? Le choix des TIC ou les mesures environnementales

Une proportion assez similaire d'entreprises convient que l'utilisation des technologies numériques a accéléré leurs mesures environnementales (65 %), par rapport à celles convenant que leurs mesures environnementales ont accéléré leur utilisation des technologies numériques (60 %).

Une proportion considérablement plus importante d'entreprises convient que l'utilisation des TIC peut avoir un impact indirect sur leur empreinte environnementale (81 %), par rapport à la proportion d'entreprises convenant que leurs objectifs environnementaux ont un impact sur leur choix des TIC (60 %).

1.1.8 Relation entre l'utilisation des TIC et les mesures environnementales

Une conclusion générale de cette enquête est qu'il existe un lien entre l'utilisation des TIC et la probabilité des entreprises à prendre des mesures environnementales. Observons la numérisation d'une entreprise (soit le nombre de TIC qu'elle a adopté) :

- Les entreprises hautement numérisées sont plus susceptibles de convenir qu'il existe une motivation écologique derrière leur utilisation des TIC que les entreprises moins numérisées. Il ne s'agit pas seulement de leurs motivations, mais également de leurs actions : 44 % de ces entreprises hautement numérisées sont « très actives » en termes de mesures environnementales, alors que 21 % des entreprises moins numérisées sont moins actives au sujet de l'environnement.
- Le potentiel des TIC comme impact positif sur l'environnement est également plus susceptible d'être perçu par des entreprises hautement numérisées. Ces entreprises sont plus susceptibles de déclarer avoir connu un niveau d'impact écologique des TIC élevé.

- Ce sont ces entreprises hautement numérisées qui sont plus susceptibles de convenir que leur utilisation des technologies numériques a accéléré leurs mesures environnementales.

1.1.9 Profil de l'entreprise hautement numérisée

Ces entreprises hautement numérisées et, par conséquent, relativement actives en matière d'environnement, sont plus souvent de grandes entreprises : pratiquement six grandes entreprises sur dix (59 %) sont hautement numérisées, contre un quart (24 %) des micro-entreprises. Cette conclusion liée à la taille est importante afin de prédire un grand nombre des indicateurs de cette enquête, comme indiqué dans les sous-sections ci-dessus. Cependant, cela ne signifie pas que seules les grandes entreprises « adhèrent » à l'idée que l'utilisation des TIC est un moyen d'atteindre des objectifs de durabilité environnementale. Concernant la question du potentiel des TIC en matière de durabilité, la taille de l'entreprise ne fait aucune différence (comme indiqué ci-dessus). Ainsi, les entreprises, petites comme grandes, voient le potentiel des TIC en termes de durabilité. Cela suggère que, bien que les plus grandes entreprises sont plus susceptibles d'appliquer des TIC pour leur durabilité environnementale, les plus petites entreprises voient leur potentiel, mais peuvent manquer de capacité afin de les appliquer.